

MARCHE DE CONSULTANT POUR PRESTATIONS DE SERVICES
(PRESTATIONS INTELLECTUELLES)

Marché à rémunération forfaitaire

Passé entre

*MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA NATURE ET
DEVELOPPEMENT DURABLE*

et

ENVIRONMENTAL MINING AND CONSTRUCTION SERVICES (EMCSsarl)

Date: Le 18 Mars 2016



I. Modèle de Marché

REMUNERATION FORFAITAIRE

Le présent MARCHÉ relatif à la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale du projet de dégazage des eaux du Golfe de Kabuno au lac Kivu est passé le dix-huitième jour du mois de mars de l'an 2016, entre, d'une part, le *Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable*. (ci-après appelé l'Autorité contractante) et, d'autre part, le *Bureau d'Etudes Environmental Mining and Construction Services, EMCS en sigle*, (ci-après appelé le "Consultant").

Le coût total du marché TTC est de **395.410 \$ USD** (dollars américains trois cent nonante-cinq mille quatre cent dix) pour une durée de deux mois.

ATTENDU QUE

- (a) l'Autorité contractante a demandé au Consultant de fournir certaines prestations de services définies dans le présent Marché (ci-après intitulées les "Services");
- (b) le Consultant, ayant démontré à l'Autorité contractante qu'il possède les compétences professionnelles requises, ainsi que les ressources techniques et en personnel, a convenu de fournir les Services conformément aux termes et conditions stipulés dans le présent Marché;
- (c) l'Autorité contractante, *Le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable* a obtenu des fonds propres, afin de financer le projet de dégazage des eaux du Golfe de Kabuno (aspect environnemental), et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de recrutement d'un bureau d'études devant réaliser l'Etude d'Impact Environnemental et Social assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale du projet de dégazage des eaux du Golfe de Kabuno au Nord-Kivu.

EN CONSEQUENCE, les Parties ont convenu de ce qui suit:


- I. Les documents suivants, qui sont joints au présent document, seront considérés comme faisant partie intégrante du présent Marché:
 - (a) les Conditions générales du Marché;
 - (b) les Conditions particulières du Marché;
 - (c) les Annexes: [*Note: Si une annexe n'est pas utilisée, indiquer la mention « Non utilisée » en regard du titre de l'Annexe en question sur la liste ci-jointe.*]

- Annexe A: Description des prestations _____
Annexe B: Obligations en matière de rapports _____
Annexe C: Personnel et Sous-traitants _____
Annexe D: Ventilation du Prix du Marché _____
Annexe E: Services et installations fournis par l'Autorité contractante _____
Annexe F : Formulaire de Garantie d'avance de démarrage. Non utilisé

2. Les droits et obligations réciproques de l'Autorité contractante et du Consultant sont ceux figurant au Marché; en particulier :
- (a) le Consultant fournira ont les Prestations conformément aux stipulations du Marché; et
 - (b) l'Autorité contractante effectuera les paiements au Consultant conformément aux stipulations du Marché.

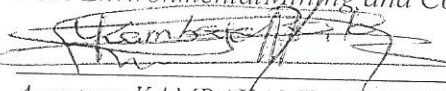
EN FOI DE QUOI, les Parties au présent Marché ont fait signer le présent Marché en leurs noms respectifs les jour et an ci-dessus:

Pour le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable et en son nom



Robert BOPOLO MBONGEZA, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable.

Pour Environmental Mining and Construction Services, EMCS en sigle et en son nom



Anastase KAMBAKAMBA KAVULIWA, Directeur Gérant